

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

Envoyé en préfecture le 05/09/2019

Reçu en préfecture le 05/09/2019

Affiché le

ID : 033-213304181-20190903-2019\_032-DE

**SLO**

Nombres de Conseillers :		L'an deux mil dix-neuf, le trois septembre, à 21 heures,
En exercice	09	le Conseil Municipal de la commune de SAINT HILAIRE
Présents	07	DE LA NOAILLE dûment convoqué, s'est réuni en session
Pouvoir	0	ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Votants	07	Didier LECOURT, Maire.
Pour	07	
Contre	0	Date de la convocation : 21/08/2019
Abstention	0	

**PRÉSENTS** : MM. LECOURT Didier, CHEVASSUT Stéphan, FOURCADE Dominique, MMES BORTOLUZZI Monique, LECOURT Valérie, MAURIN Martine, RONCALLI Sandrine.

**EXCUSÉ** : Mr BALLEREAU Éric

**ABSENT** : Mr VILLETTE Roger

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MAURIN Martine

**N° 2019/032**

**Objet** : Hausse de la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'Ecole du Marquetot

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux qu'actuellement le montant de participation des communes est à 1 350 €/enfant.

Vu les frais d'entretien de l'école, Monsieur le maire propose d'augmenter le tarif à 1 400 € à compter de l'année scolaire 2019/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve la hausse de la participation des communes à l'unanimité des membres présents.

Pour servir et valoir ce que de droit,  
Pour copie au registre des délibérations,

**Didier LECOURT**  
Maire de la Commune de SAINT HILAIRE DE LA NOAILLE

